

Early Childhood Educator: Internationally Educated Qualifications Program (ECE:IEQ)

What it is

The ECE:IEQ Program is a qualifications recognition process for individuals who have international education with a focus on early learning and child care. Successful completion of the program results in an Early Childhood Educator II (ECE II) classification level as determined by *The Community Child Care Standards Act* and Manitoba Regulation 62/86.

Who is eligible

Eligible individuals must:

- have a minimum of two years of international education with a focus on early learning and child care;
- have experience working in the area of early learning and child care prior to entering Canada;
- be currently employed in a licensed child care centre; and
- be working a minimum of 20 hours per week directly with the children.

Important admission criteria

Applicants must have:

- a commitment to the profession of early childhood education;
- a willingness to invest time and energy to the ECE:IEQ process of approximately 14 – 16 weeks (if no learning gaps are identified);
- a willingness to cover minimal costs related to purchasing learning aids and other supplies, attending meetings, etc.;

- support from the centre in terms of on-site mentoring and assessment;
- a willingness to obtain professional certification and early learning and child care experience in Manitoba; and
- a willingness to participate in continuous professional development in the field of early learning and child care.

What is involved

The process requires:

- completing the Early Childhood Educator: Internationally Educated Qualifications Application;
- participating in an interview process to determine admission into the program;
- attending an orientation session, workshops and a minimum of two networking meetings;
- having two workplace observations done by an Advisor Assessor and a Peer Assessor;
- completing a documentation file;
- addressing learning gaps, if identified; and
- attending a profile meeting.

Who to contact

For more information, contact Child Care Information Services at 204-945-0776 or 1-888-213-4754 (toll free), or your Child Care Co-ordinator.

Programme d'attestation des compétences acquises à l'étranger pour les éducateurs des jeunes enfants (ÉJE :ACAE)

Qu'est-ce que c'est?

Le Programme est un processus de reconnaissance des compétences acquises pour les personnes qui ont fait des études à l'étranger dans le domaine de l'apprentissage et de la garde de jeunes enfants. La réussite à ce programme permet d'obtenir le niveau de classification d'éducateur des jeunes enfants II (É.J.E. II) comme l'indiquent la *Loi sur la garde d'enfants* et le Règlement du Manitoba 62/86.

Qui est admissible?

Pour être admissible, il faut :

- avoir fait au moins deux ans d'études à l'étranger axées sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants;
- posséder de l'expérience de travail acquise dans le domaine de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, avant d'arriver au Canada;
- être actuellement employé par une garderie autorisée; et
- travailler au moins 20 heures par semaine directement avec les enfants.

Critères d'admissibilité importants

Les demandeurs doivent :

- faire preuve d'engagement envers la profession d'éducateur des jeunes enfants;
- être prêts à investir du temps et de l'énergie dans le processus du Programme, qui dure environ de 14 à 16 semaines (si aucun écart d'apprentissage n'a été décelé);
- être prêts à payer les frais minimaux liés à l'achat de matériel d'apprentissage et d'autres fournitures, à la participation à des réunions, etc.;
- bénéficier du soutien de la garderie pour ce qui est du mentorat (sur place) et de l'évaluation;

- être prêts à obtenir une certification professionnelle et de l'expérience dans le domaine de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants au Manitoba; et
- être prêts à participer à un perfectionnement professionnel continu dans le domaine de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants.

Que faut-il faire?

Il faut :

- remplir le formulaire de demande du Programme d'attestation des compétences acquises à l'étranger pour les éducateurs des jeunes enfants;
- participer à un processus d'entrevue pour déterminer l'admission au Programme;
- participer à une séance d'orientation, à des ateliers et à un minimum de deux réunions de réseautage;
- participer à deux évaluations sur le lieu de travail réalisées par un évaluateur conseiller ainsi que par un pair;
- préparer un dossier;
- combler les lacunes d'apprentissage décelées, s'il y a lieu; et
- participer à une réunion servant à établir un profil.

Avec qui communiquer?

Pour obtenir plus d'information, communiquez avec le Service de renseignements concernant la garde d'enfants au 204 945-0776 ou sans frais au 1 888 213-4754, ou votre coordonnateur ou coordonnatrice des services de garde.